

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 12

MM.PAYEN- PAUL-CHANTELOUP- GAILLARD- BASSET-BOUCHARD-DECHEN-PEIGNE- MAZIER- CROCHER- SEIGNEUR - QUINETTE-

Conseillers absents : Mme HUE (procuration à Mme PAUL)- M.RIVOALLAN (procuration à M.CROCHER) – M.BURNOUF(procuration à M.PAYEN) –Mme GOUBERT M..REMOUE- M.GASSELIN-Mme GOSSE.

APPROBATION : SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de communiquer les observations du compte rendu sous huit jours et sauf remarques, il considère son approbation.

MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES :

Le Maire rappelle le calendrier des différentes réflexions menées autour de la mise en réseau des médiathèques depuis la création de la communauté de communes « Granville Terre et mer ». Il ajoute que le territoire Granville Terre et Mer est pourvu de 5 médiathèques communales, une communautaire et deux associatives.

La commission culture a travaillé en concertation avec les responsables des médiathèques pour atteindre les objectifs politiques suivants avec La Haye Pesnel pôle de coordination du réseau communautaire :

- Promouvoir la lecture publique et équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire tout en améliorant l'accessibilité tout public,
- Satisfaire au mieux les attentes des habitants en matière d'information, de culture et de connaissances en privilégiant le réseau sur les équipements de lecture publique existants sur le territoire,
- Favoriser l'égal accès des populations à l'ensemble des ressources documentaires sur le territoire.

Après un vote à main levée (14 oui, 1 abstention), le conseil municipal est favorable à la mise en réseau des médiathèques au 1^{er} janvier 2016.

MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES → CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GRANVILLE TERRE ET MER :

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat entre la communauté de communes Granville Terre et Mer et la commune de Cérences, et après un vote à main levée (12 OUI, 3 abstentions), le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Granville Terre et Mer sur une durée de 3 ans

à compter du 1^{er} janvier 2016.

TARIFS A LA MEDIATHEQUE :

Le Maire propose de fixer les tarifs définis par la commission culture à la communauté de communes « Granville Terre et Mer » applicables au 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- Gratuit pour les moins de 18 ans,
- 5 € pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux,
- 10 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré et voté (15 oui), le conseil municipal approuve les tarifs.

RESTRUCTURATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF → SECTEUR RUE DU GUE SAINT NICOLAS :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'inscription des travaux de restructuration du réseau assainissement collectif au contrat de territoire 2^{ème} génération et précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, l'Agence de l'Eau ne subventionne que les travaux de mise en séparatif.

Monsieur Chanteloup présente l'étude préliminaire des travaux concernant la restructuration du réseau assainissement rue du Gué Saint Nicolas estimés à 81 500 € HT, soit 97 800 € TTC dont 6500 € pour honoraires et imprévus et pour une réalisation en 2016, en groupement de commande avec le Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Cérences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'étude préliminaire et charge le Maire de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Chanteloup ajoute que les travaux rue des Salines et Rue de l'Epinay sont programmés en 2017.

TRAVAUX RESTRUCTURATION RUE DU GUE SAINT NICOLAS → MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 2 septembre 2014 approuvant le taux d'honoraires du cabinet SIBEO à 5,80 % pour l'ensemble des travaux et propose de confirmer la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SIBEO pour les travaux rue du Gué Saint Nicolas estimés à 4 350 € HT, soit 5 220 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Cérences, maître d'ouvrage pour les travaux d'extension et mise en séparatif du réseau assainissement, doit conformément à la charte, intervenir en domaine privé sur les secteurs rue du Bocage, rue des Granges, rue des Salines, rue de l'Epinay et rue du Gué Saint Nicolas .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la commune à intervenir en domaine privé.

Le Maire précise que le règlement d'assainissement et le montant de la taxe de raccordement au réseau ou PFAC (Participation Financière à l'Assainissement collectif) seront à définir lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES POUR LES ELEVES DOMICILIES A CERENCES –

Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète du 9 octobre dernier relatif à la participation de la commune de Cérences aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sévigné pour 3 élèves et estimés à 1 421,85 €.

Considérant :

- la présence de deux établissements scolaires à Cérences (1 public et 1 privé),
- l'existence d'une garderie, et d'une cantine,
- la participation communale aux dépenses des fournitures scolaires basée sur le nombre d'élèves scolarisés dans chaque établissement,
- le versement d'une subvention à l'OGEC de l'école Notre Dame de Cérences en application du contrat d'association liant la commune de Cérences et l'OGEC, calculée sur la base du coût d'un élève de l'école publique,
- les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert,
- la capacité d'accueil à Cérences suffisante,
- l'absence de contrat signé avec l'école privée de Sévigné,
- le choix délibéré des parents,

le conseil municipal après en avoir délibéré, invite le Maire à informer Madame la Préfète en la priant de reconsidérer la demande de participation aux frais de fonctionnement des 3 élèves scolarisés à Granville.

REFECTION VOIRIE A LA RASSIQUOTTERIE

Monsieur Chanteloup informe les membres du conseil municipal que des travaux de réfection de voirie du chemin de la Rassiquotterie sis pour moitié à Cérences et Chanteloup ont été réalisés et demande l'avis du conseil pour autoriser le Maire à signer une convention entre les deux communes concernées après entretien et vérification sur le terrain .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Monsieur Quinette précise que la seule maison desservie par ce chemin se situe sur la commune de Chanteloup.

REPLACEMENT CHAUDIERE A LA CANTINE :

Le Maire confirme au conseil municipal le remplacement de la chaudière à la cantine commandée à l'entreprise Fouchard pour un montant de 4 336,33 € TTC.

PRESTATION DE SERVICE DIETETICIEN NUTRITIONNISTE POUR LES REPAS A LA CANTINE :

Afin d'améliorer l'équilibre des repas préparés par le personnel communal à la cantine, le Maire propose un contrôle des menus par un diététicien pour un coût annuel de 165 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et invite le Maire à signer le devis de Monsieur Cédric MENARD pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur Gaillard propose une rencontre avec Madame Hue à la cantine pour l'amélioration de la qualité des repas servis et une réflexion globale est à envisager en commission.

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de 4H45 supplémentaires à Madame Catherine Lardais et le paiement de 20H30 complémentaires et supplémentaires à Madame Valérie Caniou au titre du remplacement du personnel en arrêt de travail.

HEURES MAJOREES DE NUIT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à payer des heures majorées de nuit à Madame Valérie Caniou en fonction de son activité professionnelle du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 avec état détaillé et visé.

AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE DE LA GARE (RD 13) :

1/ ESTIMATIF POUR ESQUISSE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis TECAM d'un montant de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC .

1/ DEMANDE DE SUBVENTIOIN AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire présente le projet préparé par le cabinet TECAM destiné à réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la circulation aux abords des usines Lesaffre Ingrédients Services et Maisonneuve.

Après en avoir délibéré et voté (14 OUI et 1 abstention), le conseil municipal :

- approuve le descriptif et l'estimatif présenté,
- décide d'inscrire la dépense estimée à 69 334,88 € HT, soit 83 201,86 € TTC au budget d'investissement pour une réalisation en 2016,
- et sollicite une subvention au titre de la répartition des amendes de police.

2/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Le Maire présente le projet préparé par le cabinet TECAM destiné à réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la circulation aux abords des usines Lesaffre Ingrédients Services et Maisonneuve.

Après en avoir délibéré et voté (14 OUI et 1 abstention), le conseil municipal :

- approuve le descriptif et l'estimatif présenté,
- décide d'inscrire la dépense estimée à 69 334,88 € HT, soit 83 201,86 € TTC au budget d'investissement pour une réalisation en 2016,

- sollicite une subvention au titre de la DETR.

Monsieur Peigné suggère une réflexion sur une limitation de la vitesse dans le bourg à 30 à l'heure et Madame Paul demande une étude sur des travaux de peinture au sol.

Le maire répond que chacun des adjoints sera invité à lister les travaux qui les concernent pour un échelonnement sur la durée du mandat.

SIGNALETIQUE ETABLISSEMENTS LESAFFRE INGREDIENTS SERVICES

Le Maire informe le conseil municipal que les établissements Lesaffre ont changé de logo et demandent en conséquence une modification des deux panneaux de signalisation dans Cérences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour une réalisation à leur charge.

RUE DU COURTIL : CONVENTION P A V E (POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENCASTRE)

Et PROJET D'IMPLANTATION DU PM POUR FIBRE OPTIQUE

Monsieur Chanteloup fait part :

- du déplacement du PAVE, actuellement implanté rue des Charmes près Ecomarché , rue du Courtil en dégageant une bande de terrain de la parcelle H 978, côté entreprise Lebrun ,et mise à disposition par la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer
- et de l'implantation du Point de mutualisation pour fibre optique.

Après en avoir délibéré et voté (14 OUI, 1 NON), le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention pour la mise en place du PAVE rue du Courtil avec le syndicat mixte de la Perelle,
- Autorise le Maire à signer une convention avec la communauté de Communes « Granville Terre et Mer » pour une mise à disposition d'une bande de terrain sur la parcelle H 978,
- Autorise le Maire à donner suite au projet de mutualisation pour fibre optique avec local rue du Courtil.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE A PARIS → ECOLE JACQUES PREVERT :

Monsieur Gaillard informe les membres du conseil municipal que les membres de la commission animation se sont réunis le 7 décembre et proposent de différer la réponse à la demande de subvention pour un voyage à Paris des 18 élèves de Cérences CM1 + CM2 de l'école Jacques Prévert après rencontre avec la présidente de l'association des parents d'élèves pour connaître le coût restant à charge des familles.

SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR FAMILLES RURALES :

Le Maire rappelle le versement des 2 acomptes versés en 2015 d'un montant de 15 000 € et propose de verser le solde d'un montant de 22 060 € au titre de la subvention d'équilibre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à faire le mandat correspondant.

ACCUEIL REFUGIES ET LOCATION AU DESSUS DE LA MAIRIE :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le CCAS de GRANVILLE est coordonnateur pour l'accueil des réfugiés et que les membres du CCAS ont donné leur accord pour composer le comité local de coordination . Il précise que l'accueil des réfugiés pourrait être envisagé à compter du mois de février 2016.

Considérant la vacuité du logement au- dessus de la mairie, le Maire propose la mise à disposition aux gendarmes pendant l'été et pour les besoins de la S.N.S.M.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Monsieur Quinette s'interroge sur l'espace inoccupé de 3 logements communaux .Le Maire indique que la rénovation des logements pourrait être inscrite dans le cadre du contrat de territoire et qu'une opération OPAH est lancée au sein de la communauté de communes « Granville Terre et Mer ».

TRAVAUX :

• Gîte : AVENANT N°1 LOT N°3 → ENTREPRISE CHANU

Le Maire présente l'avenant N°1 négatif d'un montant de 755,24 € du lot N° 3 (charpente bois) portant le marché à 49 115,91 € HT, soit 58 939,09 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à la signer.

• Ecole :AVENANT N°2 LOT N°4 → ENTREPRISE MPO

Le Maire présente l'avenant N° 2 (porte extérieure classe N°06 et 2 stores) d'un montant de 2 745,09 € HT, soit 3 294,11 € TTC, portant ainsi le montant du nouveau marché de l'entreprise MPO à 90 719,85 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer l'avenant et à commander les cylindres aux établissements Anfray.

Monsieur Chanteloup ajoute que l'intervention de l'entreprise AB Construction pour le désamiantage à l'école est prévue les 21 et 24 décembre.

• PROTECTION CANDELABRES RUE DU GUE SAINT NICOLAS :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise ALLEZ d'un montant de 1 500 € HT pour la fourniture et pose de 3 protections candélabres rue du Gué Saint Nicolas et autorise le Maire à passer commande.

TARIFS GITE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour autoriser le régisseur à retenir le montant du mobilier détérioré correspondant au devis sur le montant de la caution.

RAPPORT CLECT :

Monsieur Bouchard présente le rapport de La CLECT réunie le 26 novembre 2015 en précisant :

- l'évaluation des transferts de charges pour les participations aux activités voiles scolaires

des écoles primaires,

- le transfert à compter de 2016 des emprunts affectés de la ville de Granville en contrepartie d'une diminution de l'attribution de compensation versée à la commune,
- la rectification d'une erreur du rapport 2014 sur la subvention au CRNG,
- la fixation du taux forfaitaire des frais de gestion pour les fonctions supports à 4% à partir de 2015,
- le montant de l'attribution de compensation pour Cérences arrêté à 484 220 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport.

DEMANDES :

- **Familles Rurales** pour mise à disposition du personnel communal en mars 2016 dans le cadre de la fête du jeu et du sport → à voir en commission.
- **Atelier de sophrologie** pour animer des séances de sophrologie avec des adultes dans la salle de la Maison des Services publics → avis défavorable.
- **Association Seu.Ksé .Peindu** pour occuper la salle de la Maison des Services publics → avis défavorable pour incompatibilité de la salle avec l'animation concernée.
- **Association « La 7^{ème} compagnie 50 »** représentée par Monsieur Cédric Bazire de Cérences pour une demande de subvention liée à la confection d'un char pour le carnaval de Granville → avis défavorable motivé par le manque d'intérêt local.
- **Ecole Jacques Prévert** pour envisager des plantations d'arbres dans la cour. Les membres du bureau proposeraient la confection d'un abri pour la protection de la pluie ou du soleil.

Le conseil municipal décide de réfléchir en commission pour un aménagement de la cour de récréation en un espace vivant et ludique.

CONTRAT PREVENTIF DE MAINTENANCE CHAUFFERIE ET VENTILATION POUR LE GITE :

Monsieur Chanteloup présente la proposition du contrat de l'entreprise Fouchard Services pour un montant de 531 € HT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer le contrat conclu pour un an à compter du 1^{er} janvier 2016 et renouvelé par tacite reconduction par période successive d'une année.

VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Monsieur Gaillard indique l'avis favorable de la SOCOTEC pour l'utilisation des équipements sportifs.

NOM DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL :

Proposition « Gymnase de la Sienna » validée par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

GEOPORTAIL :

Le maire indique le déploiement de Géoportail d'ici à 2020 et que Cérences figure parmi les communes d'expérimentation pour la publication des documents d'urbanisme dès 2015 en partenariat avec Granville Terre et Mer.

AUTORISATIONS DROITS DU SOL

Le Maire rappelle l'instruction des dossiers d'urbanisme par Granville Terre et Mer et que pour la période de juillet 2015 au 30 septembre 2015, la somme de 1 364 € sera facturée pour 8,8 actes en équivalent Permis de construire.

SCOT :

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la révision en cours du SCOT.

PLU :

En janvier 2016, une étude sur la révision du PLU devra être engagée pour une mise en conformité.

PERSONNEL COMMUNAL :

1/ Arrêté de licenciement :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a notifié au contrôle de légalité l'arrêté de licenciement de Madame Nathalie LE MUEY à compter du 4 janvier 2016 et qu'il convient de lui verser une indemnité de licenciement selon le décret 91-298 à partir des articles 41- A- .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte et charge le Maire de procéder au versement des indemnités de licenciement dues à Madame LE MUEY.

2/Modification du temps de travail :

Considérant le licenciement d'une employée de la collectivité, le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame Valérie Caniou à compter du 1^{er} février 2016 et le passer à 35 heures hebdomadaires après avis du comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification du temps de travail à Madame Valérie Caniou avec effet au 1^{er} février 2016 et charge le Maire de préparer l'arrêté correspondant en concertation avec le centre de gestion.

3/CDD :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par la collectivité. Il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3,1 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour réaliser des heures de ménage, dans l'attente d'une réflexion sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe stagiaire au 1^{er} mai 2016, suite à un licenciement d'un salarié,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement de travaux de ménage à temps non complet soit 11 heures hebdomadaires à compter du 4 janvier 2016 jusqu'au 30 avril 2016.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget chapitre 012.

DEPART MONSIEUR FLEURIEL - TRESORIER

Le Maire informe les membres du conseil municipal du transfert de la trésorerie de Bréhal à la trésorerie de Granville au 1^{er} janvier 2016, du départ en retraite de Monsieur Fleuriel, et donne l'avis favorable du bureau pour une participation de 200 € à son départ.

Après en avoir délibéré et voté (11 OUI, 4 abstentions), le conseil municipal décide de verser la somme de 200 € à la commune de Bréhal pour s'associer à un cadeau commun.

VŒUX 2016 :

Prévus le vendredi 22 janvier 2016 à 18H30 à la salle des fêtes avec invitation de la population dans la presse.

ASSOCIATION DU CHEMIN CHAUSSE : Nouvelle association présidée par Monsieur Claude Rayon avec pour objectif la protection, la mise en valeur et le développement du patrimoine.

REMERCIEMENTS ECOLE NOTRE DAME :

Le Maire donne lecture du courrier rédigé par les élèves CM1 et CM2 de l'Ecole Notre Dame remerciant la municipalité pour l'aménagement du chemin d'accès et sollicitant d'autres équipements (feux pédagogiques etc...)

➔ A voir en commission.

DIVERS :

◆ Monsieur Gaillard indique la réouverture de la salle multisports le 5 janvier avec au préalable une invitation sur site le 4 janvier des présidents d'association concernés.

◆ Le Maire indique que Granville Terre et Mer demande une liste de 6 habitants pour travailler sur le projet de territoire.

◆ Madame Paul prévoit une réunion commission tourisme et communication le 4 janvier 2016 avec ordre du jour la promotion du gîte.

◆ Sainte Barbe fixée le samedi 19 décembre à Cérences.

◆ Monsieur Peigné évoque le devenir les cabines téléphoniques, la réduction des phyto sanitaires, le choix du mode de gestion des activités touristiques et de loisirs.